

N°DEC-2024-117

DÉCISION DU MAIRE

MARCHÉ N°2024C13 DE FABRICATION ET LIVRAISON DES REPAS ET DES GOÛTERS POUR DES ÉCOLES, SELF MUNICIPAL ET RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU la proposition de l'EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR sise Europarc, 14 rue le Corbusier 94000 CRÉTEIL ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire public la fabrication et la livraison des repas et des goûters pour des écoles, self municipal et résidences pour personnes âgées de la commune de Bonneuil-sur-Marne du 24 au 28 juin 2024.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR, pour un montant total de prestations arrêté à la somme 10 000 € entendu hors taxes pour toute la durée d'exécution.

Article 3 : Le présent marché est conclu du 24 juin 2024 au 31 août 2024.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 juillet 2024.



Le Maire,

Pour la délégation,
la 1^{ère} adjointe au Maire

Virginie DOUET

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09 JUIL. 2024
Et de la publication le 09 JUIL. 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

